

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-1-2

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

#### **Service consulté**

### **CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION - APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS FINANCIERES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement aux Communes et aux groupements de Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds d'innovation territoriale pour un montant de 17 130 € et d'approuver les termes des projets de conventions financières annexées au présent rapport.

#### **1. Réalisation d'une étude préalable de besoin dans le cadre d'un projet de résidence seniors sur le territoire de la Commune d'Entzheim**

La Commune d'Entzheim porte un projet de résidence seniors. Afin d'évaluer la pertinence de ce projet et d'accompagner la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale dans sa consolidation, et conformément au cahier des charges départemental « Résidences seniors 2<sup>ème</sup> génération », il est souhaité que soit conduite une étude préalable de besoin et d'opportunité.

L'objectif de cette étude est de disposer d'un diagnostic précis des besoins et des attentes des habitants du territoire et de définir les services les mieux adaptés qui pourraient être proposés par la résidence seniors. Elle sera menée autour de quatre axes essentiels :

- Un portrait/diagnostic des seniors à l'échelle du périmètre pressenti ;
- Une analyse de l'offre de réponse actuelle à destination des seniors ;

- L'expression des besoins des seniors du territoire ;
- Un accompagnement des élus dans la construction du projet social de la future résidence seniors.

Le coût de l'étude est estimé à 11 050 euros HT, soit 13 260 euros TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Potentiels financeurs</b>	<b>Répartition du coût de l'étude</b>
Commune d'Entzheim	5 525 € (soit 50%)
Centre Communal d'Action Sociale d'Entzheim	1 105 € (soit 10%)
Collectivité européenne d'Alsace	4 420 € (soit 40%)

La commission territoriale Eurométropole de Strasbourg, réunie le 6 septembre 2021, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 420 €** à la Commune d'Entzheim, soit 40% du coût total de l'étude.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune d'Entzheim, maître d'ouvrage de l'étude.

## **2. Élaboration du Schéma Vélo de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre**

L'étude portée par la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre a pour finalité d'élaborer un document de planification pour définir et prioriser les actions à mener en faveur de l'usage du vélo. L'ensemble du "système vélo" sera pris en compte, tant au niveau des infrastructures, de la signalisation que des services proposés aux cyclistes.

Ce projet ambitionne de doter la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre d'un document de planification de sa politique cyclable pour les années à venir.

Le projet vise à permettre la réalisation d'un schéma directeur cyclable prenant en compte l'intermodalité des déplacements à l'échelle de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, à définir un programme pluriannuel de réalisations avec estimations et de proposer une méthodologie et des préconisations sur les aménagements cyclables à développer sur le territoire et à décliner à très court terme (dans les 3 ans après l'approbation du cahier des charges).

En cohérence avec la politique alsacienne de développement du vélo, le schéma vélo vise à prendre en compte les besoins des différentes pratiques : utilitaire, tourisme, loisir et sportive.

Cette étude se déroulera en trois phases : état des lieux de l'existant – recensement et analyse des besoins ; réalisation d'une stratégie pré-opérationnelle du schéma directeur cyclable ; réalisation d'un programme pluriannuel, approfondissement des solutions techniques pour les trois prochaines années et étude de jalonnement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Coût de l'étude	33 550 € HT	CCHLPP	20%	6 710 €
		CeA	20%	6 710 €
		ADEME	60%	20 130 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>33 550 €</b>

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment) ;
- Subvention de fonctionnement à hauteur de 6 710 € au titre du fonds d'innovation territoriale.

La condition de l'octroi de cette subvention est la co-construction du projet avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, qui seront donc associés aux comités de pilotage.

La commission territoriale Ouest Alsace – Saverne - Molsheim, réunie le 9 septembre 2021, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant de **6 710 €** correspondant à 20% du montant des dépenses éligibles.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de communes Hanau – La Petite Pierre.

### **3. Élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim**

L'étude portée par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim a pour finalité d'élaborer un document de planification pour définir et prioriser les actions à mener en faveur de l'usage du vélo. L'ensemble du "système vélo" sera pris en compte, tant au niveau des infrastructures, de la signalisation que des services proposés aux cyclistes.

Ce projet ambitionne de doter la Communauté de Communes des Portes de Rosheim d'un document de planification de sa politique cyclable pour les années à venir.

Le futur schéma directeur cyclable vise à améliorer la sécurité des déplacements non motorisés, développer les circulations douces comme alternatives aux déplacements motorisés, notamment pour les déplacements pendulaires et améliorer l'intermodalité vélo/transports collectifs afin de développer ces deux pratiques et assurer un report modal de la voiture vers le vélo.

En cohérence avec la politique alsacienne de promotion du vélo, le schéma vélo vise à prendre en compte les besoins des différentes pratiques : utilitaire, tourisme, loisir et sportive.

Cette étude se déroulera en trois phases : état des lieux de l'existant – recensement et analyse des besoins ; réalisation d'une stratégie pré-opérationnelle du schéma directeur cyclable ; réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement, approfondissement des solutions techniques pour les cinq à dix prochaines années et étude de jalonnement.

Dépenses		Recettes		
Coût prévisionnel de l'étude	30 000 € HT	CCPRo	20%	6 000 €
		CeA	20%	6 000 €
		ADEME	60%	18 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>30 000 €</b>

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment);
- Subvention de fonctionnement à hauteur de 6 000 € au titre du fonds d'innovation territoriale.

La condition de l'octroi de cette subvention est la co-construction du projet avec les services de la CeA, qui seront donc associés aux comités de pilotage.

La commission territoriale Ouest Alsace – Saverne - Molsheim, réunie le 9 septembre 2021, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant de **6 000 €** correspondant à 20% du montant prévisionnel des dépenses éligibles.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de communes des Portes de Rosheim.

Pour ces 3 projets, les montants seront à prélever comme suit :

- Etude projet de résidence seniors sur le territoire de la Commune d'Entzheim :  
Programme 063 - Opération 013 – Tranche 06 - Chapitre 65 - Nature 657348 –  
Fonction 4238
- Etude élaboration du Schéma Vélo de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre  
Programme 063 - Opération 013 – Tranche 06 - Chapitre 65 - Nature 657358 –  
Fonction 87
- Etude élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim  
Programme 063 - Opération 013 – Tranche 06 - Chapitre 65 - Nature 657358 –  
Fonction 87

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre d'un projet de résidence seniors porté par la Commune d'Entzheim,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale de 4 420 € représentant 40% du coût de l'étude (11 050 €) à la Commune d'Entzheim en vue de la réalisation de l'étude précitée,

- d'approuver les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune d'Entzheim, porteur du projet et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité,
- d'autoriser son président à signer cette convention, jointe en annexe,
- d'approuver, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude pour l'élaboration du Schéma Vélo de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre,
- de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de ce projet, notamment dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme,
- d'attribuer, au titre du fonds d'innovation territoriale, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 710 € maximum à la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre, pour l'élaboration de son Schéma Vélo qui correspondent à 20% du montant des dépenses éligibles (33 550 €),

Cette subvention est attribuée et versée à la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre sous la condition de la réalisation de l'étude en co-construction avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, qui seront donc associés aux comités de pilotage,

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Commune de Hanau – La Petite Pierre et la Collectivité européenne d'Alsace destinée à permettre le versement de la subvention précitée et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité,
- d'autoriser son président à signer cette convention, jointe en annexe ;
- d'approuver, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude pour l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim,
- de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de ce projet, notamment dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme,
- d'attribuer, au titre du fonds d'innovation territoriale, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 000 € maximum à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, pour l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable qui correspondent à 20% du montant des dépenses éligibles prévisionnelles (30 000 €),

Cette subvention est attribuée et versée à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim sous la condition de réalisation de l'étude en co-construction avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, qui seront donc associés aux comités de pilotage ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Commune des Portes de Rosheim et la Collectivité européenne d'Alsace destinée à permettre le versement de la subvention précitée et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité
- d'autoriser son président à signer cette convention, jointe en annexe.
- De préciser que sur demande des bénéficiaires et par dérogation au règlement budgétaire et financier, les subventions pourront être versées en plusieurs fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY